

535

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N 535 28 février 1980
Dix-septième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs.

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi

Le rail fait fausse route

Le déficit des CFF, on le sait, constitue une part importante du déséquilibre budgétaire de la Confédération. Le gouvernement a esquissé quelques solutions: versements supplémentaires aux Chemins de fer au titre des services peu rentables rendus à la collectivité; transfert de certaines charges aux cantons, notamment pour les lignes secondaires.

La direction des CFF, appuyée par le conseil d'administration, a aussi sa petite idée: une augmentation des tarifs de 6,6%, puisqu'ils n'ont pas bougé depuis 1976. Et comme le dit Karl Wellinger, directeur général: à l'instar de l'économie privée, les CFF doivent reporter les coûts croissants sur le consommateur.

Pas question, dans les grosses têtes de la direction, de politique des transports, de l'abandon possible

Le cadeau des banques

La commission des cartels, dans son dernier rapport, y était allé de son vœu, exprimé dans toutes les règles de l'art. Elle souhaitait donc que «les grandes banques continuent à faire preuve de retenue en ce qui concerne l'ouverture de nouvelles filiales, du moins dans la mesure où il s'agit pour elles de renforcer leur position sur certains marchés locaux». C'est dire si on était entre gens du (même) monde! La Banque Populaire Suisse, la Société de Banque Suisse, l'Union de Banques Suisses et le Crédit Suisse, qui avaient renoncé dès 1977 à toute restriction sur le sujet (un accord les liait jusque-là,

des transports publics par une partie de la clientèle. D'abord et avant tout. l'équilibre du budget, même s'il faut réduire les prestations, fermer quelques lignes.

Priorité au rentable, c'est-à-dire aux grandes transversales rapides; l'important c'est de gagner quelques minutes entre Genève et Romanshorn pour le cadre ou le haut fonctionnaire pressé, pas de maintenir une infrastructure abordable pour toutes les couches de la population.

En Suède, depuis l'été passé, les tarifs de chemins de fer ont été abaissés de manière importante; le nombre de passagers a considérablement augmenté. Certes, les situations ne sont pas comparables sans autre et les CFF suivent le déroulement de cette expérience. Mais déjà le directeur Wellinger avertit: davantage de trafic signifie aussi plus de frais.

Pour l'instant, les chemins de fer ont peu à attendre des autorités fédérales et de leur propre direction. Il serait temps que syndicat et usagers donnent de la voix.

qui n'avait pas été renouvelé, le Crédit Suisse mettant les pieds contre le mur), auraient pu tout simplement prendre acte. Poliment, dans les usages... et continuer à ouvrir des guichets. Personne n'aurait été fondé à en faire un drame. Mais l'occasion était trop belle.

Mercredi dernier, l'Association suisse des banquiers était informée que les quatre grands établissements susnommés venaient de passer un nouvel accord en vue de limiter l'ouverture de succursales. Ah, les braves gens! Il suffit de demander gentiment et c'est accordé. Où sont ces mauvais esprits qui stigmatisent à longueur de colonnes le pouvoir tentaculaire du monde bancaire...

Il faut donc dire la portée exacte de ce qui n'est

SUITE ET FIN AU VERSO

Le cadeau des banques

qu'un exercice de relations publiques parmi d'autres. Les petits et moyens établissements bancaires, les banques régionales, tous menacés par l'expansion des quatre «grands», ne trouveront dans ce texte aucune protection supplémentaire. Pour la bonne raison qu'il consacre simplement l'état actuel de l'appétit desdits «grands». La seule différence: le rythme de croissance choisi en ces temps de «crise» sera la norme! Constatez plutôt: le nombre d'ouvertures de filiales autorisé en quatre ans sera «grosso modo» de 22 à 24 par banque; or de 1977 à 1979, période libre de tout accord restrictif, la SBS ouvrait sept succursales, l'UBS douze, de même que le Crédit Suisse. Faites le compte...

Tout cela nous ramène à la publicité. Qu'en est-il exactement de cette autre convention sur «l'acquisition de clients et la publicité» passée entre banquiers? Aurait-elle pris effet sans qu'on s'en soit aperçu? Car les campagnes par voie d'affiches se multiplient, de même que les «UBS informe» et autres offensives par voie de presse. Encore un coup d'épate?

COURRIER

L'Etat, l'Eglise, les deniers et la liberté

«Pour une poignée de deniers»: le point de vue de Gil Stauffer publié dans DP 533, et dont le thème était la votation du week-end prochain sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, nous a valu quelques réactions divergentes. Sur ce sujet du reste qui n'avait pas, jusque-là, soulevé les passions, les prises de position se multiplient en dernière heure.

Floraison de communiqués, de méditations diverses: le débat porté à bout de bras pendant des années par un petit cercle de convaincus aurait-il enfin «passé la rampe»? Nul doute que les problèmes posés aujourd'hui à propos de la votation dépassent largement le cadre de l'initiative elle-même: on découvre que la rigueur de la disposition prévue se heurte à la multiplicité des situations cantonales; on découvre que l'enchevêtrement des données financières enlève tout ou partie de sa netteté à l'idée même de séparation; on découvre aussi que le poids des institutions ecclésiastiques ne se résume pas à coups de slogans; on découvre enfin qu'il est difficile de jeter la pierre à l'Eglise sans atteindre des croyants dans ce qu'ils ont de plus authentique. Nul doute pourtant que les liens entre l'Eglise et l'Etat doivent être reconsidérés. En particulier sous l'angle des droits des minorités. Et là, dans la foulée des questions soulevées à l'occasion de cette consultation du peuple et des cantons, pourquoi ne pas s'atteler à une nouvelle définition des droits individuels (article 49 de la Constitution fédérale)? cela permettrait une réflexion débarrassée des écueils cantonaux sur lesquels butte l'initiative pour une séparation de l'Eglise et de l'Etat. Ci-dessous, néanmoins, la contribution d'un lecteur reçue après l'intervention de Gil Stauffer.

On n'écrit pas une histoire de l'Eglise en dix lignes et les articles consacrés à la votation du 2 mars seront nécessairement, de part et d'autre, des pamphlets. Celui de Gil Stauffer dans «Domaine Public» est particulièrement savoureux. Hélas non! Nous ne sommes pas des héros. Et ne vous en déplaise, je préfère à la formule de Léon Blois: «Un chrétien sans héroïsme est un porc», celle de Simone Veil: «Personne n'a le droit de condamner les autres à l'héroïsme.»

Nous sommes des porcs, soit! Du moins nous ne demandons pas aux autres d'être des lions. D'ailleurs au petit jeu facile qui consiste à mettre en évidence les faiblesses des notables qui n'estiment pas nécessaire de priver les institutions ecclésiastiques

officiellement reconnues du deux pour cent du budget cantonal, on pourrait opposer le grand courage et les vertus éminentes de ceux qui, grassement payés par le même budget, se sentent une âme vaillante pour réformer... les autres.

Même les dissidents du XIX^e siècle voulaient la séparation pour eux, et ne l'exigeaient pas universellement. Ils se réclamaient d'un christianisme hautement spirituel et ne se souciaient guère de ce pauvre monde. Soumis par conviction à l'idéologie dominante, pour tout ce qui ne concernait pas la sphère spirituelle, ils s'accommodaient par contre avec une relative aisance aux nécessités d'ici-bas et parfois même faisaient preuve d'une étonnante faculté d'adaptation aux malices du libéralisme économique.

FOI ET ESPRIT CRITIQUE

Aujourd'hui, pour un nombre considérable de chrétiens l'esprit critique est considéré comme une conséquence de la foi. Il en résulte qu'ils se considèrent solidaires de l'humanité proche et lointaine. S'ils portent un regard critique sur notre société occidentale, ils n'ont malheureusement pas la consolation, au vu de la situation, de penser que le salut viendra de l'Est et, entre deux maux, ils continuent de croire que le message humanitaire du christianisme conserve toute sa valeur. De ce fait, ils se gardent des idéalistes qui rêvent comme des réalistes qui s'adaptent et essayent d'incarner ici-bas des valeurs qu'ils estiment éternelles. Mais précisément il faut les incarner.

S'il faut admettre que l'Eglise ne peut vivre d'abstractions idéalistes et doit, pour intégrer son message, accepter la condition humaine et même politique (quand elle est supportable), y a-t-il nécessité de changer un état de choses qui, à notre siècle, et dans notre canton, est peut être le moins mauvais qui soit en définitive? Celui qui permet un climat relativement favorable au développement de valeurs, qui malgré d'inévitables compromissions restent salutaires. Les Eglises genevoises, neuchâ-

teloises, françaises sont-elles, parce qu'indépendantes, des modèles de dynamisme et d'anticonformisme?

Les Eglises (sectes) ont-elles beaucoup contribué à l'avènement d'une société libérée? Ont-elles fourni un seul modèle de société globale vivable? Se sont-elles affranchies du pouvoir de l'argent ou en ont-elles usé largement?

Les promoteurs de l'initiative qui sont-ils? Des amis de l'Eglise? Que veulent-ils? Son bien?

Je n'ai certes pas le droit de douter de la pureté de leurs intentions. Mais l'histoire est là. L'Eglise a reçu de grandes et terribles leçons, parfois méritées. Mais je constate que les plus raisonnables des

hommes et des gouvernements se sont laissés entraînés à d'horribles excès par anticléricalisme.

Et devant cette espèce de sollicitude de certains initiateurs pour l'Eglise et pour ces pauvres chrétiens qui doivent payer des impôts pour une institution à laquelle ils ne se rattachent pas (le 0,7% en réalité de leurs impôts) on peut se poser des questions. Le souci de «La poignée de deniers». De quel côté? Ils veulent la liberté pour l'Eglise! Laquelle? Celle de la pénurie? Leur attitude n'a-t-elle pas quelque parenté avec celle des deux femmes en procès devant le roi Salomon et qui acceptait que l'on coupât l'enfant en deux?

Claude Berney

C'EST AUSSI LA VIE

Combien d'acheteurs de la première édition de l'«Almanach populaire romand» (aux Editions d'En Bas, case postale 304, 1000 Lausanne 17) ont-ils eu une pensée pour d'autres almanachs parus il y a quelques années? Par exemple, de 1922 à 1951 «L'almanach socialiste» devenu plus tard «L'almanach ouvrier» (en 1940), de 1946 à 1951 «L'almanach de la Voix ouvrière» dont la dernière édition portait le titre «L'almanach de la paix».

* * *

Il est probable que bien des lecteurs de DP ont lu avec intérêt (comme nous) le bouquin de Lucien Tronchet, «Combats pour la dignité ouvrière» (Editions Grounauer, Belvédère 1, Genève). Un petit souvenir. Il y a bien des années, le quotidien illustré alémanique «Actualis», dont l'existence fut brève, consacrait un grand reportage aux anars genevois; dans l'édition du 15 mars 1941, Tronchet et Bertonì, malgré le climat helvétique qui ne leur était pas, c'est le moins qu'on puisse dire, favorable, étaient présentés d'une manière plutôt sympathiques à des lecteurs peu habitués à de telles rencontres (une photo montrait l'«Encyclopédie anarchiste» que possède certainement encore Lucien Tronchet). Pour équilibrer ce texte, «Actualis»

publiait, dans ce même numéro, quelques lignes sur les parties de golf de l'Aga Khan à Zumikon (ZH)...

* * *

A propos du «schwyzertütsch» auquel tous les Romands devraient se mettre: les téléspectateurs des fêtes de carnaval diffusées par les émetteurs allemands et autrichiens ces derniers jours ont pu constater que dans toutes les régions allemandes les dialectes sont encore bien vivants et... difficilement compréhensibles pour le reste de la planète!

* * *

Une mémoire électronique est offerte dans des annonces parues dans plusieurs journaux suisses-alémaniques. A titre d'exemple, cette donnée, toujours utile à stocker: le numéro de téléphone de Jimmy (Carter, bien sûr). Pour votre information: 001 202 466 14 14.

* * *

Les soupçons émis contre la validité de la thèse de doctorat zurichoise publiée par René Schwenk, dont le père est fort connu dans le commerce de détail, font grand bruit dans le monde universitaire de la capitale des bords de la Limmat. Le «D' jur.» en question aurait tout simplement traduit en allemand une autre thèse, celle de Jean Sautaux, soutenue à Fribourg en 1958. Dans un article véhément,

le «Tages Anzeiger» du 16 février met en cause également le professeur qui a proposé l'acceptation de la «dissertation», un «archéolibéral» très connu, qui s'oppose notamment à la révision de la Constitution fédérale sous le prétexte que le projet ouvre la voie au «tout à l'Etat». A suivre.

* * *

En 1976, «24 Heures-Feuille d'Avis de Lausanne» avait franchi, à grand fracas il faut le dire, le cap des 100 000 exemplaires, atteignant (officiellement le 20 mai de cette année-là) un tirage contrôlé de 101 013 exemplaires. Le contrôle de fin décembre 1979 atteste un tirage de 93 347 exemplaires (donnée parue dans «Werbung-Publicité»). Que s'est-il passé? «24 Heures» est-il en baisse d'audience? Les efforts de rationalisation prendraient-ils le pas sur le prestige? En tout cas un rude coup au moral pour tous ceux qui avaient vibré aux communiqués de victoire de la rédaction en chef de «24 Heures», répercutés largement outre-Sarine, et qui s'étaient vu par procuration portés au firmament de la presse nationale.

* * *

Les visiteurs de «Grün 80» ne manqueront pas d'admirer la reproduction grandeur nature d'un dinosaure, dont la présence fera réfléchir sur le sort des espèces naturelles et les risques des trop grandes dimensions. Il n'est pas interdit d'y voir un petit coup de crosse des Bâlois aux Zurichois, et plus spécialement à la Migros, ce géant inquiétant à la croissance immaîtrisable qui compte parmi les principaux mécènes de «Grün 80».

* * *

Une circulaire adressée aux parlementaires fédéraux les informe qu'à la demande de «certains députés provenant de divers partis» un bref service religieux œcuménique sera célébré au début de chaque semaine de session. On se recueillera donc tous les mardis dès 07.40 en la salle 87 du Palais fédéral. Séparation de l'Eglise et de l'Etat oblige.

A quelque chose malheur est bon

Unanimité au Conseil des Etats le 21 mars 1979 (par 38 voix contre zéro). Unanimité au Conseil national le 11 juin 1979 (par 101 voix contre zéro). Quasiment l'unanimité en vue de la votation du week-end prochain. Tableau émouvant: la Suisse serre les rangs pour remplir ses garde-manger et ses citernes en vue d'éventuels temps de crise. C'est que dans ce pays, largement dépendant de l'étranger pour son approvisionnement en denrées de base et autres produits pétroliers, on ne badine pas avec les questions d'approvisionnement! Voilà qui est fort raisonnable, et parle pour l'esprit de prévoyance de ceux qui se sentent exposés sur le toit de l'Europe — faute de pouvoir s'abriter dessous.

Dans le chorus général qui célèbre actuellement la nouvelle réglementation de l'approvisionnement du pays, on oublie un peu que le «consensus» ne s'est pas fait sur le projet du Conseil fédéral, mais sur la version modifiée à la suite de la procédure de consultation menée il y a deux ans.

A l'origine, la Confédération se réservait le droit de déroger en cas de nécessité au principe de la liberté du commerce et de l'industrie pour prendre notamment des mesures contre les perturbations des marchés. Dans la version définitive, soumise aux Chambres fédérales l'an dernier et au peuple dimanche prochain, il est question de telles mesures en cas «de graves pénuries auxquelles l'économie n'est pas en mesure de remédier par ses propres moyens».

En clair, cela veut dire que les organisations et associations économiques ont obtenu, par leur réponse à la procédure de consultation, que la portée de l'article constitutionnel soit réduite, et qu'il ne puisse en aucun cas servir de base à des mesures de politique conjoncturelle ou structurelle. Connaissant la traditionnelle répugnance des autorités fédérales en telle matière, la crainte d'un interventionnisme abusif était évidemment exagérée. Une fois de plus, les milieux économiques, dont certains cantons se font les alliés par fédéralisme pur et superdur, ont brandi l'Etat comme un épouvantail, mettant les conditions les plus strictes à toute dérogation au principe de la liberté du commerce et de l'industrie.

Et les juristes de la couronne d'enchaîner! Tel

que corrigé, l'article constitutionnel sur l'approvisionnement du pays respecte en tous points les trois principes du droit: légalité bien sûr, mais aussi subsidiarité et, surtout proportionnalité. Par ces deux dernières cautions, l'économie se sent rassurée: d'une part, la priorité demeure acquise à l'initiative privée, qui rejette l'intervention publique au rang d'une éventualité; et d'autre part, cette intervention, si elle a lieu, se doit de rester mesurée, et de ne pas «déborder» le besoin qui l'a provoquée.

LE BÉNÉVOLAT CIVIQUE

Moins d'Etat, plus de privés; moins de fonctionnaires, plus de milice. Car presque tout le système de la défense nationale économique, avec réserves obligatoires et libres, repose sur cette espèce de bénévolat civique appelé système de milice. Otto Niederhauser, délégué à la défense économique, est lui-même un milicien, — par ailleurs salarié comme directeur chez Ciba-Geigy. Et ainsi de suite, avec l'appui du petit Office fédéral de la défense économique. La constitution des stocks obligatoires est du ressort des importateurs / grossistes / transformateurs, qui bénéficient de prêts à des conditions préférentielles pour l'aménagement des

L'évêque et l'école

Dans l'«Educateur» (organe hebdomadaire de la Société pédagogique de la Suisse romande) du 22 février, à la rubrique fribourgeoise, publication d'un texte qui «tombe bien» en ces temps de votation fédérale sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Bien sûr, il s'agit d'un document qui date d'il y a un peu plus de 150 ans, mais sa lecture reste «édifiante». Il s'agit tout bonnement d'une lettre

de l'évêque de Lausanne et Genève adressée au «Gouvernement de la Ville et République de Fribourg» en date du 25 février 1823 «contre la méthode de l'enseignement mutuel». Passons sur les détails de la controverse et voyons à travers quelques lignes de citations l'esprit de l'intervention de l'Eglise:

«(...) En suivant la méthode d'enseignement mutuel, on consacre beaucoup trop de temps à l'étude grammaticale, au grand détriment de l'instruction dans le catéchisme qui, de principale devient secondaire; étude d'ailleurs qui, portée au point qu'on a en vue, est au-dessus de la capacité,

et inutile aux besoins du grand nombre, surtout à la campagne et pour le sexe. La lecture des livres de religion, moyen si puissant d'éducation chrétienne, est presque supprimée en certains lieux et diminuée en d'autres; nouvelle perte considérable pour l'esprit et pour le cœur. On y a substitué de grands tableaux imprimés, où nous avons remarqué certaines propositions, dont le sens tend à donner des idées fausses, ou du moins incomplètes en matière de religion; nous parlons des tableaux allemands. Le prix du Catéchisme mis régulièrement après tous les autres prix (on en est même venu jusqu'à le supprimer dans une distribution solennelle de

silos et autres installations de stockage obligatoire et pour la constitution des réserves. Dans l'ensemble, les entreprises payent au plus dix pour cent des frais entraînés par la constitution et le renouvellement des stocks: le reste est couvert par un crédit de la Banque nationale. L'état des stocks obligatoires est contrôlé par l'Office fiduciaire des importateurs de produits alimentaires, par la Carbura, par la Coopérative pour les céréales et les aliments fourragers, par la fiduciaire des importateurs d'antibiotiques, etc. Toutes organisations privées, auxquelles la forme juridique de coopérative — le plus souvent — donne un vernis de sociétés à but non lucratif.

PORTE OUVERTE A LA SPECULATION

Le système fonctionne donc gentiment, en toute subsidiarité et proportionnalité. L'intervention de l'Etat est proportionnée au besoin quand il subsidie le stockage obligatoire, elle deviendrait disproportionnée s'il s'avisait d'exercer un contrôle des prix d'entrée et de sortie des marchandises stockées en dehors des périodes de guerre imminente ou de grave perturbation de l'approvisionnement. Décidément, la Suisse est bien le seul pays où on puisse à ce point faire confiance

à la moralité des gens d'affaires qu'on se permette d'ouvrir toute grande la porte de l'incitation à la spéculation! Pensez-donc, des revalorisations sur stocks, — une manœuvre impensable au pays de Calvin, de Dunant et de Pestalozzi! Comme si la Suisse n'était pas aussi celui de Bührle, du Crédit suisse ou d'Hoffroche (il est vrai que notre linge le moins blanc se lave à Seveso, à Vaduz ou quelque part dans le tiers-monde).

UN MINCE LIBELLE

Concitoyens, mes frères et chers camarades, allez donc en paix préparer les temps de crise en votant «oui» dimanche prochain. Vous n'avez certes pas reçu beaucoup d'informations pertinentes sur cette fameuse réglementation de notre approvisionnement; le libelle vert pâle envoyé par le Conseil fédéral était bien mince, on vous l'accorde. Mais vous, accordez votre confiance à nos sages miliciens de la défense économique: ils stockent pour vous, pour nous tous, les marchandises dont nous avons besoin, et dans le même élan les informations qui nous seraient indispensables, comme citoyens et comme consommateurs.

l'automne passé), prouve encore mieux notre assertion. Qu'on ne dise pas que l'instruction religieuse est exclusivement réservée aux Curés. Les pères et mères sont incontestablement les premiers maîtres, les instituteurs nés de leurs enfants: les régents d'école ne sont que leurs suppléants sous ce rapport, et les aides des Curés. Il entre donc dans les devoirs essentiels d'un bon régent de concourir selon sa mesure et sous la dépendance de son Curé à l'éducation religieuse de ses élèves, ce que l'on ne peut attendre ni des moniteurs ni des régents dans l'enseignement mutuel.»

Et cette conclusion: «Les moyens de cette méthode

ne portent pas le caractère de notre sainte religion: et c'est ici ce qui nous alarme le plus. Nos écoles doivent être catholiques, porter l'empreinte du catholicisme et former des enfants catholiques. — Or, l'un des caractères qui distinguent cette méthode, est de convenir à toutes les sectes (...) Nous fera-t-on le reproche qu'en repoussant cette méthode, nous repoussons les lumières; que nous voulons l'ignorance? Le spécieux de cette objection banale ne peut faire longtemps illusion. Nous avons à cœur, autant que qui que ce soit, que l'enfant acquière toutes les connaissances analogues à sa condition et à son état présumé, selon le

degré de sa capacité, et selon qu'il est susceptible d'instruction, pour obtenir ainsi son bien-être temporel; mais ce que nous avons principalement à cœur, c'est d'éclairer l'enfant par tous les moyens de l'enseignement de la vraie lumière du monde, en lui faisant connaître Jésus-Christ et sa Religion; lumière sans laquelle tout autre ne présente que ténèbres, connaissance qui embrasse et fait tout homme.»

Toujours dans le canton de Fribourg — et sans rapport, bien entendu, avec ce que vous venez de lire! — l'organe bi-mensuel du Parti socialiste, «Travail» décortiquait, dans sa dernière livraison (n° 4 — adresse utile: c.p. 796 à Fribourg), la main-mise du Parti démocrate-chrétien sur le pouvoir judiciaire cantonal: pas un seul juge de paix socialiste, 60% de sièges démocrates-chrétiens dans les tribunaux de district, bref «la même position prédominante qu'il y a quatre-vingts ans, ce qui est intolérable», souligne «Travail». Un constat significatif, entre autres: la couleur uniforme des présidents de tribunaux de district (nommés par un collège électoral formé du Conseil d'Etat et du Tribunal cantonal réunis) que commente ainsi «Travail»: «1980 marque un tournant dans l'évolution de la société «pluraliste» dont le parti démocrate-chrétien prenait acte après l'élection au Conseil des Etats. Jusque-là, sur dix présidents de tribunaux de district, il y avait neuf PDC et un radical. Depuis le 1^{er} janvier dernier, l'ordre est rétabli: il y a dix présidents PDC sur dix. 100%! Une réussite.»

— Note au sujet de «M-Renouveau». Le week-end passé, Ringier entrainait dans la danse en mettant dans la balance les dizaines de milliers de lecteurs et de lectrices de l'édition dominicale de «Blick»: deux pages d'interview consacrées à Hans Pestalozzi, tête de liste de «M-Renouveau», devait donner à ce mouvement un supplément d'audience non négligeable, véritable défi au déchaînement de la presse M en faveur des candidats officiels de l'empire.

POINT DE VUE

Des enfants du côté de chez Gutenberg

Que faut-il lire ou conseiller de lire aux enfants? Que valent les bonnes intentions, dirigistes ou non, dont nous sommes pleins, à l'achat ou à l'emprunt d'un livre?

Brouillard de réponses pour une purée de questions...

Et les jouets?

(Le fait est que l'espace de jeu et la présence ou l'absence d'autres moutards semblent bien plus importants que la possession de tel ou tel autre jouet. Un bout de bois, une vieille boîte de conserve, un brin de ficelle et les voilà partis pendant deux heures, palabrant entre une gouille et un coin de sable, les manches trempées, la nique au nez, une godasse délacée, la salopette complètement crottée et la petite sœur qui s'est étalée dans la flaque...)

Et tout cela à cause de Jörg Steiner et Jörg Müller dont les deux bouquins («L'île aux Lapins» et «Un ours, je suis pourtant un ours!», Editions Duculot, 17 fr.) ne cessent, depuis deux semaines, de me circuler dans le compilateur.

Deux histoires épouvantables, fusillant le Petit Prince et Cendrillon.

Qu'en penser? Comment les présenter, les expliquer à des gamins de, mettons, cinq ou six ans? Je n'en sais rien.

Si vous avez une idée.... Je suis fin prêt à vous écouter, avec mes grandes oreilles d'éléphant rose.

* * *

«Jeux du Monde — Leur histoire, comment les construire, comment y jouer». Préparé et diffusé par l'UNICEF. (Editions Lied, Genève, 28 francs.)

Superbe!

Des photos superbes, un texte superbe, des explications superbes. Tout est superbe dans ce bouquin superbe. Si vous ne vous le procurez pas, pour vous ou vos mômes, c'est un scandale superbe.

(On ose supposer qu'une partie du bénéfice de la vente revient à l'UNICEF. Renseignez-vous, après tout.)

* * *

En revanche, «Les jeux mathématiques d'Eurêka» et «Les casse-tête logiques de Bail-

lif» (Editions Dunod, 23 fr.) — le tout pour les adultes — ne valent vraiment pas un clou.

Pas étonnant: les Français sont absolument incapables de concevoir et, surtout, de présenter des jeux mathématiques de façon qu'ils soient a) vraiment attrayants, b) instructifs.

Tandis que les Anglo-Saxons, pardon! A lire: tous les bouquins de Martin Gardner. Des merveilles.

A consulter éventuellement: «Jeux et Stratégie» (5 fr., dans les kiosques). Edité par «Science et Vie». Le n° 1 est un fouillis, bien que la typographie et les dessins soient particulièrement soignés.

Trop de rubriques, trop superficielles, trop d'explications trop courtes.

La France, quoi.

Mêmes remarques à propos de la revue «L'ordinateur individuel» (dans les kiosques, 5,50 fr.)

La France, quoi.

Sympathique et bordélique.

* * *

C'est tout pour l'instant. Portez-vous bien.

Gil Stauffer

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Si le ciel nous tombait sur la tête

Belles manœuvres organisées récemment par nos responsables militaires — sur le thème habituel: attaque venant de l'Est; troubles causés par la gauche, les intellectuels, etc.

Sur quoi, la *Voix ouvrière* s'indigne du scénario, qui lui paraît violer la sacro-sainte neutralité.

Sur quoi, M. Jacques-Simon Eggly, homme de bien, s'indigne à son tour: «Le Parti suisse du tra-

vail vient de se moquer du monde...» (9-10 février, *Journal de Genève/Gazette de Lausanne*).

Comme si tout le monde, *Voix ouvrière* y compris, ne savait pas parfaitement que la seule menace qui pèse sur nous vient de l'Est!

Et là, il faut bien dire qu'il a raison, cet homme: non pas à cause du précédent tchécoslovaque ou de l'affaire afghane, mais parce qu'on verrait malaisément un milliardaire américain braquer la *Kreditanstalt*, cependant que ses confrères zurichoïses feraient le guet au coin de *Paradeplatz!*

... Un léger malaise, cependant, à lire 1. le scénario

publié par la *VO*; 2. l'article de M. Eggly; et même 3. l'article de la *VO*.

Une phrase, en effet, qui m'a retenu dans l'exposé du thème: «Des bombes atomiques sont tombées sur Berne».

Des bombes atomiques...

«Sachant que dans un accident d'automobile, le conducteur de l'un des véhicules a eu les deux jambes arrachées et la tête sectionnée, calculez à combien reviendra son rétablissement, compte tenu du fait qu'une journée d'hôpital revient en moyenne à 260 francs.»

Commentaire de la *VO*: «Scandaleux! La neutralité est trahie! D'injustes soupçons sont jetés sur les communistes, qui jamais n'accepteraient de collaborer avec un envahisseur, quel qu'il soit.»

Commentaire de M. Eggly: «Assez d'hypocrisie. (...) Comment ne pas penser que ceux dont l'idéologie serait proche de celle des envahisseurs trouveraient le plus facilement les justifications, les prétextes politiques à une collaboration?»

Après avoir reçu *des bombes atomiques* sur la tête?

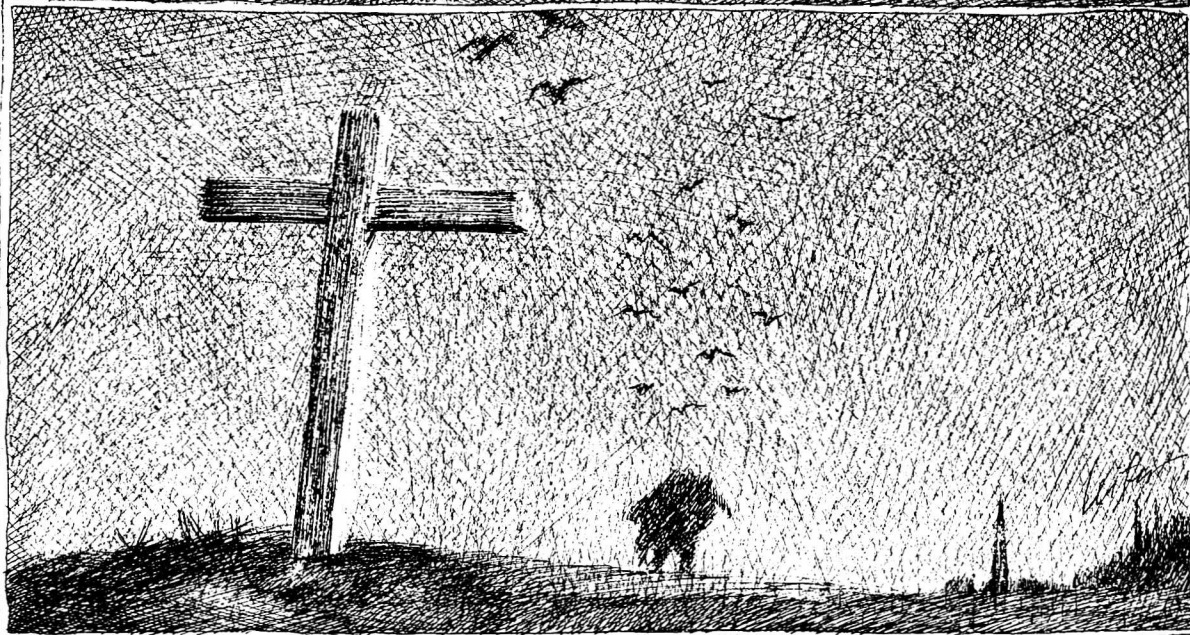
Bref, ni la *VO* ni le *Journal de Genève* ne semblent s'aviser que selon toute vraisemblance, les responsables de ce «scénario de la défense nationale» ont été fortement endommagés au cours de précédentes manœuvres...

* * *

Reconnaissance à Michel Glardon, qui est parvenu peut-être à réveiller l'opinion sur un problème important: celui de la détention préventive, celui du «secret» — déjà Beccaria, en 1764, écrivait que «le coupable ne doit être resserré qu'autant qu'il le faut pour l'empêcher de fuir ou de cacher les preuves de son crime» (*Dei delitti e delle pene*, XIX).

Mais honneur aussi à M. Leuba! Certes, on a eu raison (*La Brèche*, la *VO*, *Tout va bien*) de dénoncer ce qu'avait de grave, ce qu'avait d'inadmissible une intervention de la police saisissant les fichiers des *Editions d'En Bas*. Certes, on peut penser que sans la pression de l'opinion publique (jusque dans les lettres de lecteurs de *24 Heures*), tout aurait passé «comme une lettre à la poste»! N'empêche — et c'est rarissime, dans notre pays comme dans tous les autres pays et en tous temps — que voilà un magistrat qui admet que des erreurs ont pu être commises, et qui ordonne une enquête... On ne peut qu'applaudir!

LE POINT DE VUE DE MARTIAL LEITER



Après les déclarations de principe

En plus de la lutte toujours nécessaire contre la construction de centrales nucléaires, des actions se multiplient en faveur de mesures concrètes qui seules permettront de renoncer à l'énergie atomique. Dans le combat autour du nucléaire, partisans et adversaires sont d'accord sur un point: la nécessité d'économiser l'énergie. Des propositions précises vont permettre de jauger le sérieux de ces déclarations de principe.

Sur le plan fédéral tout d'abord. Une motion Petitpierre, conseiller national de Genève, appuyée par une trentaine de parlementaires, propose les grandes lignes d'une loi sur la distribution d'électricité. A Genève, une douzaine de mouvements écologiques, les syndicats chrétiens et la Fédération romande des consommatrices lancent une initiative constitutionnelle intitulée «L'énergie-notre affaire».

Voyons ces deux propositions de plus près, elles en valent la peine: elles marquent le passage à une phase décisive du débat pour une véritable politique de l'énergie.

La motion Petitpierre, tout d'abord; nous citons «in extenso»:

Le Conseil fédéral est invité à présenter un projet de loi sur l'électricité qui contienne notamment des dispositions dans le sens suivant:

- 1. Restriction du domaine d'application des tarifs dégressifs, éventuellement encouragement tarifaire aux économies d'énergie.*
- 2. Abolition des tarifs spéciaux et mixtes, non justifiés sur le plan de l'économie énergétique, tendant à favoriser l'usage de l'électricité pour le chauffage des locaux.*
- 3. Suppression de principe des fournitures de courant à des fins non défendables en matière d'économie énergétique (chauffage de rues, de rampes, de gouttières, piscines privées en plein*

air, rideaux de chaleur, chauffage extérieur infrarouge).

- 4. Livraisons de courant à fins de climatisation seulement en cas de besoin prouvé et à la condition expresse que la chaleur dégagée soit récupérée.*
- 5. Abrogation de la discrimination concernant les chaudières-pompes à chaleur économes de courant.*
- 6. Obligation pour les distributeurs de courant d'accueillir dans leur réseau à des prix convenables l'électricité provenant des installations privées (couplage chaleur-force).*
- 7. Limitation des exportations de courant aux excédents non utilisables dans le pays et aux livraisons au réseau international qui sont compensées par des contre-prestations adéquates des entreprises d'électricité étrangères.*

Ensuite, l'initiative cantonale genevoise «L'énergie-notre affaire». Le résumé du texte à travers les sept articles proposés:

— *Le canton oriente sa politique énergétique vers les économies d'énergie, les énergies renouvelables et le respect de l'environnement.*

— *Des moyens sont proposés pour limiter le gaspillage (isolation des bâtiments, transports publics, récupération des déchets, amélioration de la durabilité des objets manufacturés).*

— *Les énergies renouvelables sont encouragées.*

— *Le canton s'oppose aux installations nucléaires dans la mesure de ses moyens.*

— *Les Services Industriels doivent cesser de favoriser le nucléaire par leurs investissements. Ils devront au contraire encourager les énergies alternatives.*

Quelques exemples d'applications de ces principes dans la loi? Voyez la traduction du point trois:

● Le développement des sources d'énergies renouvelables est obtenu notamment:

— par la promotion d'installations utilisant ces

énergies et des mesures permettant leur utilisation, immédiate ou future, dans l'architecture et l'aménagement du territoire;

— par la promotion de la chaleur de l'environnement, notamment par l'intégration optimale des sources de chaleur de l'environnement du lac, des cours d'eau, de la nappe phréatique et des rejets de chaleur dans l'approvisionnement énergétique;

— par la prise en compte des sources d'énergies renouvelables dans le chauffage à distance, notamment en ce qui concerne sa température et le dimensionnement du réseau;

— par l'encouragement de recherches et d'expériences dans le domaine des énergies renouvelables.

PS. Ailleurs, en Suisse romande, les fronts deviennent de plus en plus nets en matière de politique énergétique. Voyez par exemple, le projet de loi sur l'énergie concocté par une commission «ad hoc» et qui sera discuté par le Parti socialiste neuchâtelois au milieu du mois de mars! Une trentaine d'articles cernant une «planification énergétique» allant de l'«alimentation du réseau» à la «politique tarifaire» (suffira-t-il de stipuler, comme le fait un des articles à ce chapitre, que «le chauffage électrique ne bénéficie d'aucun avantage tarifaire» pour décourager le gaspillage qu'entraînent ces installations-là?). Passons sur les détails; un exemple situera les enjeux prioritaires: la répartition des subventions cantonales; nous citons: «(...) Le canton accorde des subventions pour le dépiégeage des pertes d'énergie, les mesures visant à améliorer l'isolation thermique des immeubles construits avant l'entrée en vigueur de la loi, la pose d'appareils permettant l'établissement de décomptes individuels de chauffages dans les immeubles, la recherche, l'expérimentation, la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et indigènes, le développement du chauffage à distance.» Il y a là matière à débat, c'est le moins qu'on puisse dire... en attendant le «passage aux actes».